

NOUVEAU FORMAT DES EPREUVES ORALES DE LANGUES AUX CONCOURS EDHEC

L'objectif des épreuves orales de langues à l'EDHEC est d'évaluer le niveau de maîtrise de la langue ainsi que la fluidité d'expression des candidats.

Nous souhaitons que les candidats se détachent au maximum d'un éventuel support, et le format en vigueur jusqu'à présent avait malheureusement tendance à favoriser la paraphrase.

En conséquence, nous faisons évoluer le format des épreuves orales de langues pour les concours de l'EDHEC à compter de 2024.

Le texte est désormais remplacé par une problématique courte, avec une préparation raccourcie à 5 minutes.

Ce format avait été mis en place à titre exceptionnel et expérimental en 2021, et été très largement apprécié, avec une évolution importante : le candidat choisit entre les deux sujets qui lui sont proposés.

Après avoir choisi l'une des deux problématiques proposées et préparé ses arguments pendant les 5 premières minutes, le candidat devra s'exprimer de façon autonome et ininterrompue sur le sujet, en répondant à la question posée ou en prenant position si le sujet est formulé sous forme d'une affirmation à discuter. Cette phase dure également 5 minutes environ.

A la suite de cette première phase, l'entretien prendra la forme d'un échange d'environ 10 minutes avec l'examineur, qui sera alors amené à poser des questions au candidat afin d'approfondir le thème abordé et/ou de poursuivre l'entretien sur des sujets plus larges.

Les sujets proposés seront très variés et ils pourront être d'ordre politique, économique, philosophique, environnemental, technologique, etc.

Ils font référence à l'actualité et/ou à des questions récurrentes dans les pays et aires linguistiques concernées. Cf. les exemples de sujets proposés dans les différentes langues ;

Ce nouveau format concerne les LV1 ainsi que les LV2 et s'applique à tous les candidats, avec une adaptation particulière pour les langues anciennes du concours littéraire (Latin et Grec ancien).

Précisions :

Les examinateurs ont pour mission d'évaluer les compétences linguistiques des candidats et leur capacité à argumenter en langue étrangère et non pas leurs opinions.

Comme c'est le cas habituellement pour les épreuves orales de langues, les candidats peuvent s'attendre à ce que leurs prises de position soient interrogées par les examinateurs, en toute bienveillance.

Le terme problématique doit être entendu au sens de questionnement : les candidats pourront avoir à traiter une question, ou à discuter une affirmation. Le candidat doit donc structurer une réponse lors de la phase de préparation.

La phase de préparation, si elle se déroule devant l'examineur pour des raisons pratiques, n'est pas évaluée en tant que telle.

Le format des épreuves de latin et de grec ancien est adapté :

La préparation dure 10 minutes, pendant lesquelles les candidats traduisent quelques lignes extraites d'un texte plus long dont l'essentiel de la traduction est donné. Un dictionnaire est fourni au candidat.

Ils lisent ensuite un passage du texte, puis commentent l'ensemble, l'examineur élargissant ensuite la discussion. Cette seconde phase dure également 10 minutes.